



Conseillers en exercice : 15  
 Nombre de présents : 12  
 Nombre de votants : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Le sept décembre deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Thierry Ribeiro, Jean-François Rabaud, M. Thibaut Maurin, Mme Sarah Laguerre, Mme Charlotte Foubert, M. Benjamin Soucaze-Soudat, formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents :

Mme Aurore Ville (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard),  
 Mme Viviane Torné (procuration donnée à Jean-François Rabaud)  
 Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à M. Alexandre Pujo-Menjouet).

Secrétaire de séance : Mme Catherine Pécondon-Montgaillard.

**Objet : OUVERTURE DES CREDITS POUR LES INVESTISSEMENTS 2024**

Monsieur le Maire rappelle que conformément l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par ordonnance n° 2009-1530 du 17 novembre 2009 et plus précisément son article 2, il est indispensable d'autoriser Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2024, dans un maximum de 25% du montant prévisionnel des investissements votés en 2023.

Soit pour chacun des budgets :

→ **Budget annexe de l'eau : 32 798.40 €**

Extrait des dépenses d'investissement prévues au budget pour l'exercice 2023 : 131 193,60 €

Chapitre - article	Crédits votés	Crédits pouvant être ouverts
<b>Chapitre 21</b>		
2155	12 200,00 €	3 050,00 €
21561	106 000,00 €	26 500,00 €
<b>Chapitre 23</b>		
2315	12 993,60 €	3 248,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>131 193,60 €</b>	<b>32 798,40 €</b>

→ Budget principal : 259 263 €

Extrait des dépenses d'investissement prévues au budget pour l'exercice 2023 : 1 037 050.96 €

Chapitre - article	Crédits votés	Crédits pouvant être ouverts
<b>Chapitre 21</b>		
2115	140 000,00 €	35 000,00 €
2117	13 000,00 €	3 250,00 €
2128	36 131,49 €	9 032,87 €
21316	15 000,00 €	3 750,00 €
21318	137 000,00 €	34 250,00 €
2132	20 000,00 €	5 000,00 €
2135	3 000,00 €	750,00 €
2138	7 500,00 €	1 875,00 €
2151	170 288,43 €	42 572,11 €
2152	32 500,00 €	8 125,00 €
21568	39 000,00 €	9 750,00 €
21571	80 000,00 €	20 000,00 €
2158	25 000,00 €	6 250,00 €
2183	7 400,00 €	1 850,00 €
2181	20 000,00 €	5 000,00 €
2188	241 231,04 €	60 307,76 €
<b>Chapitre 23</b>		
2313	30 000,00 €	7 500 €
2315	10 000,00 €	2 500 €
2318	10 000,00 €	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 037 050,96 €</b>	<b>259 262,74 €</b>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2024 dans la limite des crédits présentés ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe de l'eau.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article unique** : d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater toutes les dépenses d'investissement avant l'adoption des budgets 2024 dans la limite des crédits présentés ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe de l'eau.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme  
Le Maire  
Alexandre Pujo-Menjouet

